

LES TRAVAUX DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 6 FEVRIER 2004

M. F HUMBERT et M. M LOMBARD représentés.

Le Maire donne la parole à Melle JOUVE directrice du Centre de Loisirs assistée d'une conseillère. La directrice propose au Conseil de donner un nom au Centre de Loisirs. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de le nommer «Li Galapian ». Melle JOUVE fait le compte rendu du fonctionnement du Centre en 2003 et présente le bilan 2004 avec les différentes activités : du 9 au 13/02 : thème cerfs volants – du 5 au 9/04 : thème théâtre – du 12/07 au 13/08 : plusieurs thèmes notamment un mini séjour en VTT – vacances de Toussaint : sur le thème de la musique. La participation financière de la mairie reste inchangée pour 2004 et le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le budget 2004.

Le Conseil procède ensuite au vote des tarifs du Centre de Loisirs pour les vacances de février et de Pâques.

Le Maire souhaite qu'une publicité sur les activités du Centre soit effectuée dans la presse locale.

Traverse du village :

Le Conseil Municipal prend connaissance du procès verbal de la Commission d'Appel d'Offres du 30 janvier qui a déclaré l'appel d'offre infructueux et, en application de l'article 60 du Code des Marchés, a proposé de recourir à la procédure du marché négocié. Le Conseil Municipal prend acte de cette décision et, conformément à l'avis de la commission, autorise, à l'unanimité, le Maire à procéder à un marché négocié dans les conditions de l'article 35 du Code des Marchés.

Eclairage public :

Place du Pont - Traverse

Un dossier est en cours pour l'aménagement esthétique (subventionnement à 80 %) et concerne la suppression d'un support béton à l'angle du Pont de la Poste. la ligne sera enfouie).

Le Maire rappelle au Conseil la réunion du 23 janvier qui a permis d'étudier l'avant projet sommaire et d'y apporter des modifications mineures.

L'avant projet définitif a été ensuite établi et il est soumis au conseil.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve ce projet, et décide d'inscrire la totali-

té des dépenses au budget communal, à condition que les travaux de la traverse puissent être effectués et si les capacités financières de la commune le permettent.

- adopte le financement,

- décide de solliciter une subvention de Syndicat Départemental d'Energies

- décide que la participation communale sera couverte sur fonds libres

- autorise M le Maire à signer tous documents relatifs à ces travaux et notamment ceux concernant leur dévolution à l'entreprise.

Le Conseil Municipal précise que ces travaux donneront lieu à une consultation sans formalité préalable.

Le Conseil Municipal décide également de confier au Syndicat Départemental d'Energies la maîtrise de l'œuvre des travaux.

L'intervention de Syndicat sera rémunérée par application des taux officiels de l'ingénierie publique, en fonction des missions qu'il aura assumées.

Une convention passée entre le Syndicat Départemental d'Energies et la commune définira les missions dont le Syndicat est chargé dans le cadre de cette maîtrise d'œuvre ainsi que les modalités de calcul de la rémunération que la commune aura à lui verser.

M le Maire donne lecture de cette convention au Conseil, après avoir délibéré le Conseil approuve à l'unanimité et autorise M le Maire à la signer.

Opération façades :

Un Conseiller donne le compte rendu de la Commission d'urbanisme et la proposition du montant des subventions à accorder aux intéressés par l'opération. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les prescriptions de la commission.

Syndicat d'Initiative :

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le devis des travaux à effectuer, une subvention sera demandée auprès du Conseil Général et dans le cadre Leader + Pays du Diois.

Modification des statuts de la Communauté des Communes du Diois :

Le Maire explique au Conseil Municipal qu'afin de permettre à la Communauté des Communes du Diois de poursuivre certaines opérations (via ferrata, abattoir de Die), le Conseil Communautaire du 10 décembre 2003 a décidé de modifier

les articles II et V des statuts. Le Conseil Municipal doit se prononcer et après avoir délibéré accepte à l'unanimité cette modification.

QUESTIONS DIVERSES :

Non valeur :

A la demande de la Trésorerie le Conseil Municipal décide de prévoir au budget 2004 les crédits nécessaires.

Comité des fêtes :

Le Maire donne lecture d'une lettre du comité demandant un local enfin d'entreposer son matériel. Le Conseil Municipal accepte de mettre à disposition la salle de matériel du Centre des Faysses moyennant une location réclamée à toute association Mottoise pour l'occupation de salle à l'année.

Hôpital de Die :

Un Conseiller fait état des menaces de fermeture de l'hôpital de Die. Les élus du Diois demandent donc les moyens humains et financiers nécessaires. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de soutenir cette action et prend la délibération commune qui sera adressée aux responsables.

Cinéma :

Une réunion a eu lieu à Valence, le Conseil Général va renforcer son aide pour maintenir cette animation et sollicite la motivation des communes participantes. Le Conseil donne un accord de principe.

Syndicat d'Initiative :

La commune maintient son accord de principe et sa participation financière prévue initialement.

Club Sportif et Culturel – section Foot :

La section sollicite la mise aux normes des cages de football. Une étude est en cours et une réunion sera organisée avec le Président du Club Sportif.

Pont « Benoit » :

La commune a signé le marché de maîtrise d'œuvre DDE pour l'avant-projet. Un relevé topographique est indispensable : une consultation des géomètres est en cours (réponse pour le 20 février). L'avant-projet sera fourni à la commune dans le délai de 16 semaines maximum à compter de la réception du relevé topographique. Le profil en travers sera à arrêter après contrôle de la largeur du matériel agricole de M. BENOIT et en fonction de celle-ci. Pas de trottoir à prévoir, mais seulement des buttes-roues de chaque côté.

Zonage assainissement :

Le zonage, par le bureau d'études Environnement et Paysage, est en cours

Echelles à poissons :

Le Maire a donné son accord à l'association de

Pêche pour entreprendre les travaux nécessaires sur les terrains appartenant à la commune. La MISE (Mission Interservices de l'eau) a autorisé ces travaux. Le gué sur l'Aiguebelle vers la Vidale devrait être réparé en même temps (autorisation de la MISE sollicitée).

Haut débit :

Le Maire informe le Conseil qu'il s'est tenu en mairie une réunion d'information le 3 février en présence du Syndicat des Energies de la Drôme, du Conseil général et des élus du canton.

A ce jour aucune commune de la Drôme n'est équipée hormis les grosses communes ayant accès à l'ADSL via France Télécom

Très haut débit (fibre optique) :

La pose de fourreaux (en attente) a été demandée lors de la réunion avec le chargé de mission sur les nouvelles technologies au Département, le Directeur du Syndicat d'Energies et le Conseiller Général. Les travaux seraient effectués en même temps que ceux de la traverse et totalement pris en charge.

Radio (FM...) : les problèmes rencontrés (non réception) ont été évoqués et le responsable du canton entreprend des démarches.

Portable :

Le Conseil Général de la Drôme a prévu la couverture totale du Département d'ici 2006.

Camion communal :

Le camion communal a passé le contrôle technique et il conviendrait de le remplacer.

Cimetière :

Un particulier souhaiterait l'installation d'un columbarium au cimetière. Une étude sera faite.

Centre du Val d'Oule :

Le Directeur fait état des travaux d'investissement au Val d'Oule. La réfection de la toiture du bâtiment d'accueil et de restauration sera effectuée en juin.

SEANCE DU 27 FEVRIER 2004

M. A MAHON représenté.

Traverse du village :

Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport du maître d'œuvre d'analyse des offres, et du rapport du Maire concernant la procédure de marché négocié autorisée par délibération du 6 février 2004, l'approuve à l'unanimité et sollicite l'avis du Conseil Général conformément à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage.

Sous réserve de l'avis favorable du Conseil Général le Conseil Municipal, à l'unanimité, auto-

rise le Maire à signer le marché avec le groupement d'entreprises GIE Drôme Provençale/SACER pour un montant de 699 366.42 €TTC (part du Département : 304 684.52 € soit 43.55 %) dans un délai de 90 jours pour chacune des tranches.

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'entreprendre également les travaux d'éclairage public de la Traverse et de la Place du Pont (1^{ère} tranche) dont le projet définitif a été accepté le 6 février, en coordination avec les travaux de la traverse et autorise le Maire à négocier auprès des organismes bancaires les meilleures conditions d'emprunt. Le Maire rappelle aux Conseillers que la plupart des emprunts de la commune arrivent à terme en 2004.

QUESTIONS DIVERSES :

Crues de décembre 2003 :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que les dernières crues ont eu pour conséquences l'augmentation très importante des atterrissements de gravier sur certains secteurs de la rivière l'Oule, plus particulièrement en amont du pont reliant la commune de Cornillon et La Motte sur le RD 61 et au niveau du camping de la Piboure.

Considérant la hauteur et le volume de matériaux dans le lit de l'Oule, en amont du pont métallique et au nord du camping de la Piboure, ainsi que le danger que représentent ces atterrissements en cas de pluies importantes, notamment à l'approche du printemps.

Considérant la déstabilisation des berges et le risque d'affouillement du collecteur d'assainissement qui pourrait être emporté,

Considérant qu'un camping pourrait être menacé en cas de nouvelles crues, Considérant que le poste source EDF (20000 volts) pourrait subir des dégâts,

Le Conseil Municipal, à l'exception d'un conseiller qui ne prend pas part au vote, devant l'urgence des travaux à réaliser, demande avec insistance à la MISE, par l'intermédiaire du Syndicat Intercommunal de l'Eygues supérieure et de l'Oule, que : l'excédent de matériaux soit évacué dans les plus brefs délais, les financements nécessaires soient mis en place avec l'aide des pouvoirs publics. Et s'associe unanimement à la délibération du Conseil Municipal de la commune de Cornillon sur Oule, en date du 30 janvier 2004.

Adhésion des communes de St André de Rosans et de Rosans au Syndicat des Rives :

Le Maire informe le Conseil Municipal que le comité syndical intercommunal de Défense des Rives de l'Eygues Supérieure et de l'Oule, lors de sa séance du 21 janvier 2004, a délibéré favorablement quant à l'adhésion des communes de SAINT

ANDRE DE ROSANS et de ROSANS au syndicat. Il convient à présent que chaque commune adhérente au syndicat se prononce. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette adhésion.

Hôpital de Die

Le Maire rappelle au Conseil la délibération prise le 6 février au sujet de l'hôpital de Die.

Il informe le Conseil qu'une manifestation est prévue à Die le 13 mars à 10 H pour la défense et la sauvegarde de l'hôpital. Il s'y rendra avec le 1^{er} adjoint et les conseillers qui voudraient s'associer à cette manifestation.

Camion communal

Comme prévu au budget 2003 il a été remplacé, l'ancien camion est en dépôt-vente.

Local du syndicat d'initiative

Un Conseiller se rendra à Die le 3 mars pour présenter le projet de réfection du Syndicat d'initiative au Comité de Pilotage de Leader + afin d'obtenir une subvention européenne.

Commission des finances

Elle se réunira le 11 mars pour la préparation du budget.

Acquisition de panneaux de basket et de buts de football

Une étude est en cours pour la mise aux normes.

SEANCE DU 25 MARS 2004

M. R LAUDET représenté.

Vote des comptes administratifs 2003 :

Conformément à la réglementation le 2^{ème} Adjoint, présente les comptes administratifs 2003 de la commune, du service eau et assainissement, du centre d'action sociale et de la caisse des écoles. Les comptes sont adoptés à l'unanimité.

Vote des taux d'imposition :

Suite à la commission des finances du 11 mars le Maire propose au Conseil une augmentation de 1% sur la totalité du produit fiscal attendu. Cette augmentation serait répartie sur la taxe d'habitation, la taxe foncière bâtie et la taxe foncière non bâtie, sans augmentation de la taxe professionnelle, afin de continuer à aider les commerçants et artisans.

Vote des budgets 2004 :

Le Maire présente les budgets 2004 :

Commune : investissement dépenses et recettes 552 370 €

Fonctionnement dépenses et recettes 505 542 €

Centre d'action sociale : fonctionnement dépenses et recettes 6 050 €

Caisse des écoles : fonctionnement dépenses et recettes 4 584 €

Service eau et assainissement : investissement dépenses et recettes 82 724 €

Fonctionnement dépenses et recettes 217 917 €

Les taux d'imposition et les budgets sont adoptés à l'unanimité. Les subventions accordées aux associations sont reconduites pour 2004 auxquelles est rajoutée une subvention à l'association Sauvetage et Secourisme. L'association Oule Loisirs qui avait sollicité une subvention exceptionnelle compte tenu du fait qu'elle avait un salarié ne demande plus de subvention à partir du 1/1/2003.

Augmentation des heures d'un poste d'agent d'entretien :

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il serait souhaitable d'augmenter les heures du poste d'agent d'entretien à 24 heures hebdomadaires, ce poste est actuellement occupé par Madame LEJEUNE, pour faire face à de nouvelles tâches qui lui ont été confiées. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de porter les heures du poste à 27 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} avril 2004.

Contrat Emploi Consolidé :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal l'embauche en Contrat Emploi Consolidé de Melle Ginette BERARD depuis le 1er Avril 2000 pour une durée de 5 ans renouvelable chaque année jusqu'en 2005. Ce renouvellement prend fin le 31 Mars 2004. Compte tenu des besoins, le Maire propose de renouveler le contrat à compter du 1er Avril 2004 pour une durée d'un an. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Taxe de séjour :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a instauré la taxe de séjour du 1^{er} mai au 30 septembre de chaque année. Des nouveaux décrets ont modifié le champ d'application de la taxe de séjour. Le Conseil Municipal, par 10 voix pour et 1 abstention, décide d'appliquer le nouveau montant minimum de la redevance à compter du 1^{er} mai 2004 de 0.20 € par personne et par jour. Cette taxe n'est pas applicable aux enfants de moins de 13 ans. Les hébergeurs seront informés de cette modification.

QUESTIONS DIVERSES :

Loyer de la salle d'animation « la Souste » :

La révision annuelle du loyer est acceptée à l'unanimité par le Conseil.

Traverse du village :

Le 2^{ème} Adjoint donne le compte rendu de l'avancement du dossier et des réunions préparatoires, la commune attend l'accord du département pour le commencement des travaux qui devraient débiter fin avril. Six entreprises ont été consultées pour les travaux d'électrification ; l'entreprise PIRON a été retenue (moins disante). L'entreprise SOBECA sera chargée de l'aménagement esthétique

(électricité).

Syndicat Mixte du Pas des Ondes :

Le Maire informe que M. Jean MOUTON se retire de la présidence. Il sera procédé à l'élection du nouveau Président début mai. Le budget 2004 a été voté. Le contrat emploi jeune arrive à terme fin juillet. Le Maire lit au conseil des lettres du Conseil Général concernant l'octroi de subventions exceptionnelles.

Journée de la Communauté des Communes du Diois :

Le Maire informe le Conseil qu'une journée de rencontre entre élus des communes de la Communauté des Communes du Diois est prévue à La Motte le samedi 24 avril.

Plan vigipirate :

Le Maire donne lecture des instructions reçues de la Préfecture et de la modalité d'application de ces mesures.

Prévention routière :

M. A MAHON est nommé délégué.

Maternelle :

L'institutrice de la maternelle (remplaçante de Mme CARIOU) a été affectée en remplacement pour quelques jours sur le poste de Bellegarde en Diois, l'école primaire étant prioritaire sur l'école maternelle. Suite à cet incident, les parents, les enseignants et le maire ont signé une pétition, les Parlementaires ont été saisis ainsi que l'Inspecteur d'Académie et l'Inspecteur de l'Education Nationale.

Travée pour l'ambulance des pompiers :

Suite aux nouvelles normes la surface de la travée est agrandie. Le Maire a négocié la construction d'une mezzanine pour permettre le stockage du matériel communal.

Maison Moutin/Montlahuc :

Un des héritiers serait prêt à engager les travaux nécessaires. Le Maire va prolonger l'arrêté de péril jusqu'au 1/12/04.

Jardin du Fort :

Les démarches administratives sont en cours avec le notaire et l'association diocésaine. Le Conseil sera tenu au courant de l'avancement du dossier et délibérera en temps utile.

Marché hebdomadaire :

Le marché sera déplacé durant les travaux de la traverse (stockage du matériel des entreprises sur la Place du Pont).

SEANCE DU 29 AVRIL 2004

Monsieur MAILLOT présente au Conseil Municipal le nouveau journal « Le Tambourinaire », ce journal donnera des nouvelles du canton et de ses

environs.

Le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal. M. F. HUMBERT représenté.

Répartition Intercommunale des frais de scolarisation :

Le 1^{er} Adjoint fait état du dernier conseil d'école.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide du montant de la participation communale de 390.66 € par élève. Cette augmentation est due aux frais supplémentaires occasionnés par des interventions sur les ordinateurs de l'école. Une réunion de prérentrée pourrait être organisée entre les élus et les instituteurs afin de présenter les projets des diverses activités (voyages scolaires, budget,...).

Vente de l'ancien camion communal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de vendre l'ancien camion communal au prix de 760 €, le garage GIAI s'est chargé de trouver un acquéreur.

Logiciel camping :

Le contrat de maintenance est renouvelé pour une période de un an.

Loyers :

La révision annuelle des loyers des appartements de l'ex-gendarmerie et du local du planétarium est acceptée à l'unanimité (un conseiller concerné ne prend pas part au vote du loyer du planétarium).

Flamme postale :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de renouveler la concession de la flamme postale pour une durée de deux ans.

QUESTIONS DIVERSES :

Don au Centre d'Action Sociale :

Le Conseil Municipal accepte le don de l'étude de Maître RIPERT de 360.70 € en remerciement de la mise à disposition de la salle de conseil lors des permanences.

Acquisition de chaises :

Le Conseil décide d'acquérir 130 chaises supplémentaires.

Bacs à fleurs :

Le Maire informe le Conseil que suite à la l'aménagement des places six bacs à fleurs en béton ont été récupérés, un particulier désirerait les acquérir. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de vendre le bac 30 €

Office Départemental de l'Habitat :

L'organisme a été sollicité par la commune pour l'acquisition de deux maisons. Compte tenu de l'importance et du coût des travaux nécessaires à la restructuration et l'aménagement de plusieurs logements il n'est pas donné une suite favorable à ce projet par cet organisme.

Dégâts d'orages :

A l'automne, suite à l'effondrement du bas côté de

la chaussée près du pont des Iscles sur la RD 61, des travaux de protection des rives seront entrepris ainsi qu'une réfection de l'accotement. Une sur largeur permettra un passage pour les piétons jusqu'au 1^{er} chemin du camping de la Piboure.

Gravier de rivière :

Par arrêté Préfectoral il a été autorisé le prélèvement de 13000 m3 de gravier dans le lit de la rivière de l'Oule, à l'amont du pont de la RD 61.

Emploi jeune :

Une Conseillère informe le Conseil que Melle JOUVE cesse ses fonctions. Les tâches du poste seront redéfinies suivant les besoins (cantine, centre de loisirs, soutien scolaire...). Un recrutement est en cours.

Camping – piscine :

Une Conseillère indique que tous les postes sont pourvus pour la saison prochaine. M. MOTTE est recruté pour deux mois afin de renforcer l'équipe d'agents d'entretien pour la préparation du terrain de camping.

Plan d'eau du Pas des Ondes :

Le Maire informe le Conseil des prochaines réunion du Comité Syndical (changement du Président).

Traverse :

Le 2^{ème} Adjoint fait état des travaux : branchement des eaux pluviales et eaux usées pour les maisons non raccordées, changement d'anciennes conduites d'eau en plomb, pose de fourreaux en attente pour la fibre optique (accord attendu).

Analyses :

Les analyses de l'eau potable et des boues de la station d'épuration sont satisfaisantes. Une pompe a été réparée à la station d'épuration, les rejets sont de bonne qualité.

Hôpital de Die :

Des Conseillers et le Maire ont participé avec de nombreux élus du Diois à la rencontre avec le Directeur de l'Agence Régionale d'Hospitalisation au sujet de la sauvegarde de l'hôpital de Die. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de suivre avec vigilance l'évolution de ce dossier.

Communautés des Communes du Diois :

La journée du 24 avril à La Motte a connu un vif succès (une centaine d'élus) et les participants remercient tous ceux qui ont permis cette réussite.

Syndicat des Rives :

Un délégué informe de la mise en place d'un comité de pilotage pour le contrat rivière, les personnes intéressées peuvent faire partie de la commission.

Mur Anderson (calade des Escondailles) :

Le mur menace en deux endroits. Le Maire a écrit au propriétaire pour qu'il fasse effectuer les travaux nécessaires.